



résiliation bail étudiant et restitution de clés

Par **nini5902**, le **25/11/2019** à **21:43**

bonjour,

j'ai loué une chambre étudiante meublée pour ma fille depuis le 1^{er} septembre 2019 avec un bail de 10 mois..

Ma fille a fait une réorientation dans ses études et de ce fait je n'ai plus besoin de cette chambre et elle a donc prévenue son propriétaire par oral le 4 novembre 2019. le loyer étant payé jusqu'au 30.

Le 17 novembre, le propriétaire demande donc à ma fille une décision écrite de sa part ce qui est fait le 18 novembre par lettre recommandée avec ar.

Le 20 novembre ma fille recoit un message téléphonique de la part du propriétaire qui lui demande de libéré la chambre pour le 30 novembre car il considere le logement comme libre car elle n'y vient plus depuis le 4 novembre environ.

Nous decidons donc de recuperer les affaires de ma fille et de rendre les clés du logement le 23 novembre sur insistance du propriétaire.

Dois-je payé le loyer jusqu'au 22 décembre 19, car j'ai un préavis d'un mois malgré le fait que le propriétaire vouler que nous liberions la chambre pour le 30 novembre ?.